

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 77 (1951)
Heft: 15

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Stations	Y	X	$\operatorname{tg} \varphi$	φ	Δy	Δx	s^2	s		
$R\ II = A$	+ 589·739,56	+ 98·509,75	+ 0,677·032	237° 88' 81"	616,70	910,93	1·21·01·12,35 1100	1100,05		
$R\ III = B$	+ 589·056,01	+ 98·709,16	- 0,060·195	196° 17' 25"	66,85	1110,34	1·23·73·23,84 1112	1112,35		
$L\ III$	+ 589·296,05	+ 98·550,41	+ 0,181·994	211° 46' 07"	173,19	951,59	93·55·18,30 967,2	967,22		
—	—	—	—	—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—	—	—	—	—		
$R\ II - R\ III$	+ 589·122,85	+ 97·598,84								
$R\ II - L\ III$,88	,89					$\frac{\mu_B}{\mu_A - \mu_B} = - 0,082$	$P : 3$		
$R\ III - L\ III$,85	,74					$Y = + 589·122,86$	$X = + 97·598,82$		
								$H = 1663,19$		
Stations	β	$\operatorname{tg} \beta$	s	Δh	$H_{stat.}$	I	S	$E - R$	$\sigma + \Delta$	H_P
$R\ II$	— 3° 62' 37"	— 0,056·982	1100,05	— 62,68	1724,53	+ 1,33	— 0,00	+ 0,08	— 0,02	1663,24
$R\ III$	— 9° 25' 62"	— 0,146·429	1112,35	— 162,88	1824,77	+ 1,45	— 0,00	+ 0,08	— 0,04	,08
$L\ III$	— 12° 57' 12"	— 0,200·076	967,22	— 193,52	1855,30	+ 1,47	— 0,00	+ 0,06	— 0,05	,26
						+	—	+		
						+	—	+		
						+	—	+		
						+	—	+		

CONCOURS POUR UN BATIMENT SCOLAIRE

A LA COUDRE (Neuchâtel)

Extrait du règlement

En janvier 1951, la direction des bâtiments de la ville de Neuchâtel ouvrait un concours restreint pour l'établissement des plans d'un bâtiment scolaire à La Coudre.

Six architectes furent invités à concourir.

Le programme spécifiait notamment :

« Le bâtiment sera conçu en harmonie avec ce qui existe et s'intégrera dans le cadre de La Coudre, sans recherche d'un effet dominant qui n'est pas souhaité. Les concurrents tiendront compte de l'éventualité, proche ou lointaine, d'un temple devant compléter le centre civique de La Coudre : vieux collège, nouveau collège et temple.

» On demande de la construction convenable mais une économie des cubes et des matériaux, en rapport avec les prix du jour...

» ... Toute liberté est laissée aux concurrents pour la répartition sur plusieurs étages, maximum deux étages de salles de classes, sous réserve des possibilités du terrain et du cube optimum.

» Les bâtiments seront implantés au nord de la parcelle, sur le rocher. Les remplissages de l'ancienne carrière seront aménagés en préau. Des accès commodes doivent être prévus de la route cantonale et depuis le nord. »

Extrait du rapport du jury

Le jury s'est réuni le 23 mai 1951 à Neuchâtel. Il était composé de MM. R. Gerber, conseiller communal, président ; J.-P. Vouga, architecte, Lausanne ; Carl Frey, architecte, Biel ; J. Béguin, architecte, Neuchâtel ; J.-D. Perret, directeur des Ecoles primaires (suppléant : M. Stettler, architecte, Gümlingen).

Après avoir constaté que les six concurrents s'étaient conformés aux dispositions du programme, le jury fixe comme suit le schéma de base de sa critique : 1. Implantation, accès, préau. 2. Distribution générale. 3. Circulations, escaliers. 4. Salles de classes. 5. Salles spéciales. 6. Salle de gymnastique et ses annexes. 7. Douches scolaires. 8. Logement du concierge. 9. Tenue architecturale. 10. Economie du projet.

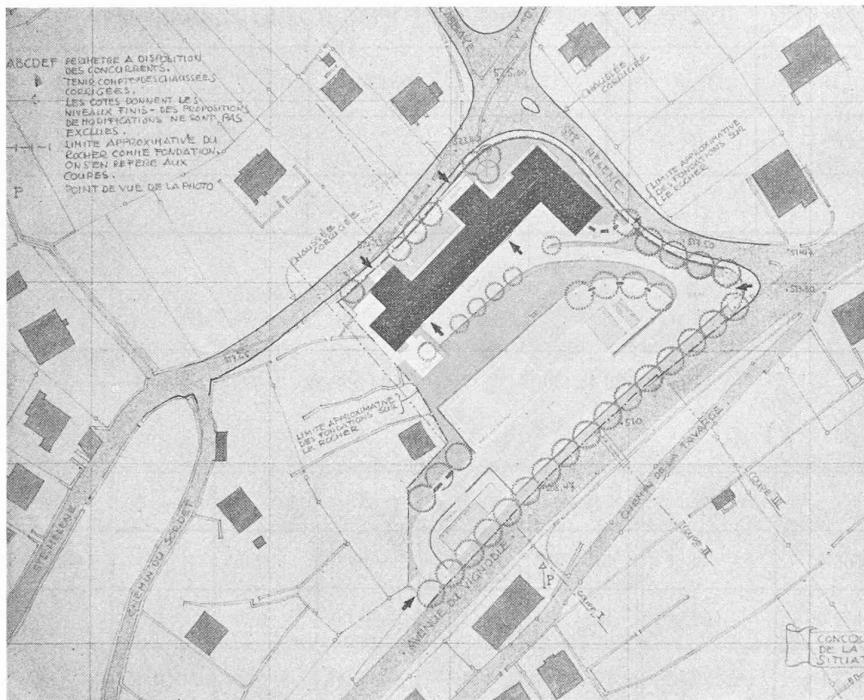
Après examen détaillé des projets et rédaction des critiques, le jury fixe le classement et attribue les prix suivants : 1^{er} prix, 1900 fr. ; 2^e prix, 1600 fr. ; 3^e prix, 1500 fr. ; 4^e prix, 1200 fr. ; 5^e prix, 700 fr. ; il attribue au projet classé en sixième rang, une indemnité de 600 fr.

En conclusion de son rapport le jury s'exprime en ces termes :

« Le projet ayant obtenu le premier prix ne peut pas être exécuté tel qu'il est. Le jury recommande cependant à

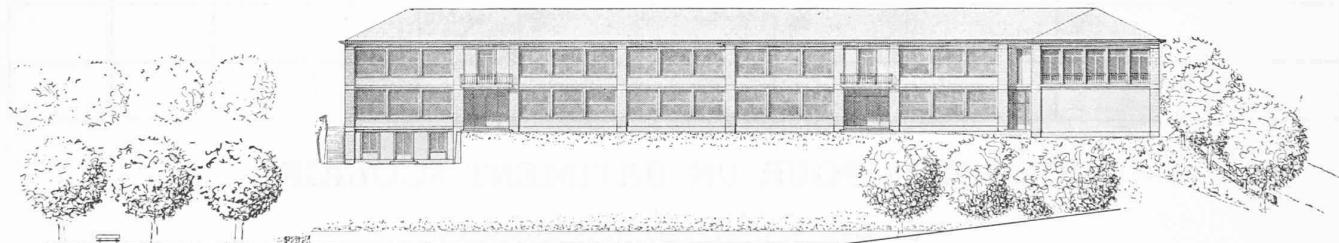
CONCOURS POUR UN BATIMENT SCOLAIRE A LA COUDRE, NEUCHATEL

1^{er} prix : projet « Babar », M. Maurice Billeter, architecte S. I. A., Neuchâtel.

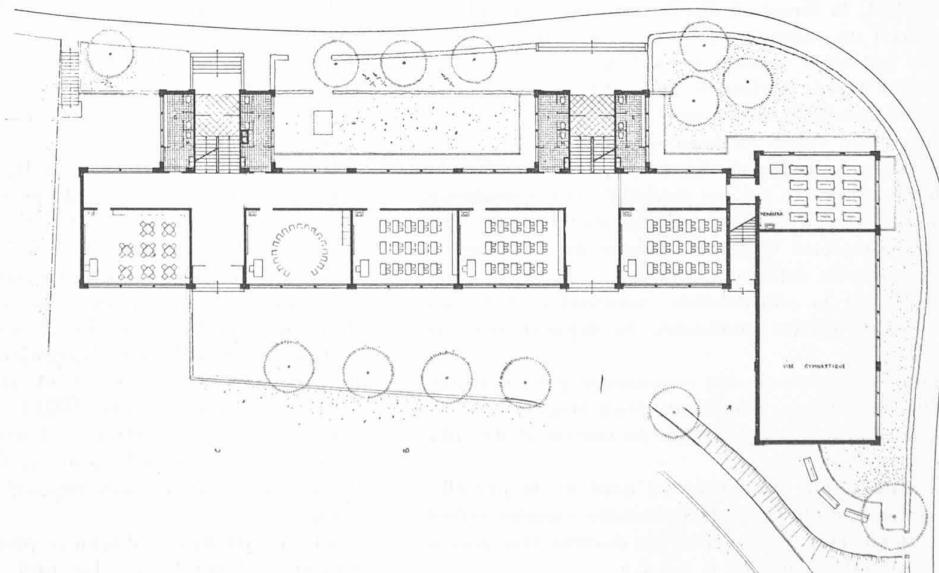


Jugement du jury

Situation excellente. Heureuse utilisation de la vieille route pour l'accès sud. — Distribution claire. C'est le seul projet qui pratiquement assure tous les services sur deux étages. — Circulations et escaliers bien résolus, mais le jury estime que les quatre entrées et la double cage d'escalier ne se justifient pas. Les dégagements sont assez larges. Les vestibules sont un peu étroits. — Salles de classes bien orientées. — Salles spéciales à leur place. — Salle de gymnastique et annexe : vestiaires inutilement grands. — Logement du concierge bon, mais entrée compliquée. — Tenue architecturale excellente. — Economie du projet : les économies faites en fondations sont absorbées par le cube inutile de la deuxième cage d'escaliers.



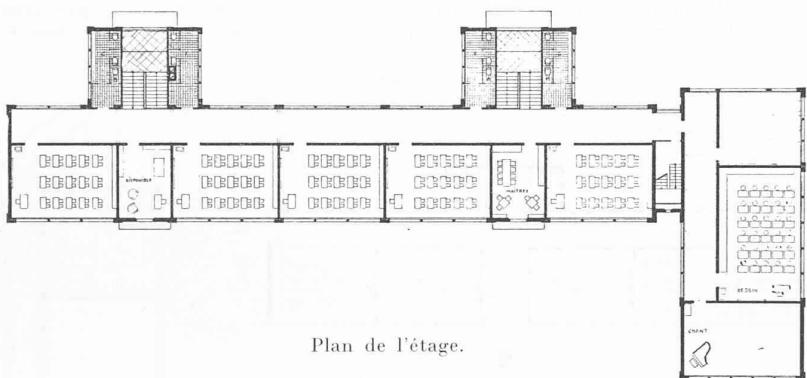
Façade sud-est. — Echelle 1 : 600.



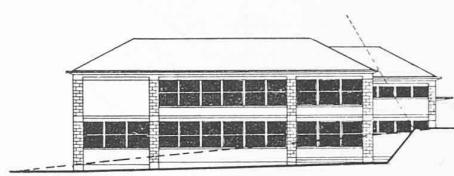
Plan du rez-de-chaussée. —
Echelle 1 : 600.

CONCOURS POUR UN BATIMENT SCOLAIRE A LA COUDRE, NEUCHATEL

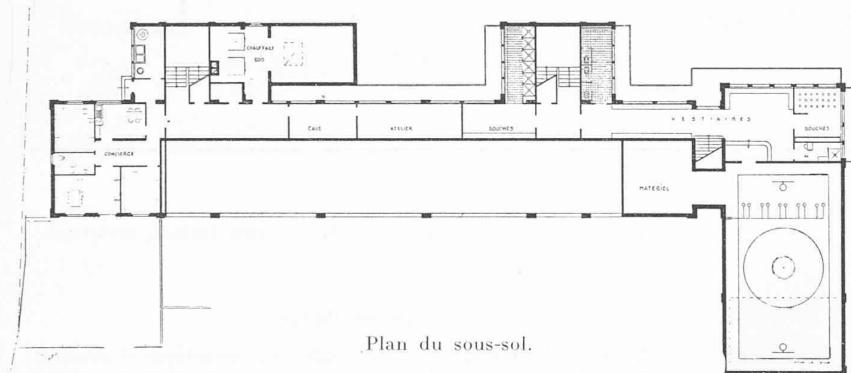
1^{er} prix : projet « Babar », M. Maurice Billeter, architecte S. I. A., Neuchâtel.



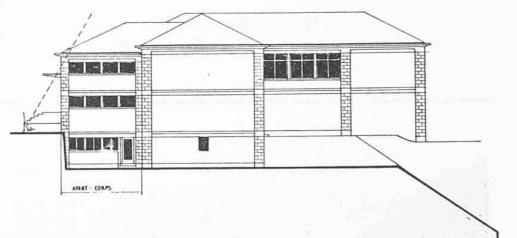
Plan de l'étage.



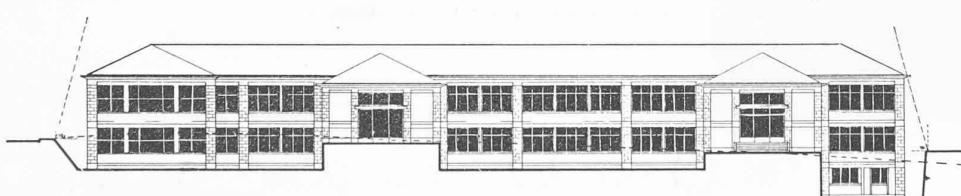
Façade nord-est.



Plan du sous-sol.



Façade sud-ouest.



Echelle 1 : 600.

Façade nord-ouest.

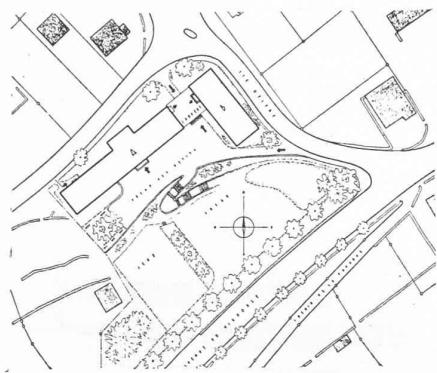
l'autorité communale de confier la suite des études à son auteur.

Il résulte de l'examen des projets :

1. Que le terrain se prête parfaitement à la construction projetée.
2. Que l'implantation peut y être faite assez haut pour utiliser l'ancienne route comme accès.
3. Qu'il y a intérêt à tenir dans un corps de bâtiment les salles de classe et à grouper salle de gymnastique et salles spéciales dans un autre corps disposé perpendiculairement.
4. Que le terrain est assez spacieux pour permettre une disposition générale des locaux d'enseignement sur deux étages. »

L'ouverture des enveloppes révèle les noms suivants:

- 1^{er} prix : projet « Babar », M. Maurice Billeter, architecte S. I. A.
- 2^e prix : projet « Active », M. P.-A. Rochat, architecte.
- 3^e prix : projet « Ste-Hélène », M. Bernard Dubois, architecte.
- 4^e prix : projet « Variante », MM. J.-P. et R. de Bosset, architectes S. I. A.
- 5^e prix : projet « Midi », M. J.-J. Du Pasquier, architecte S. I. A.
- 6^e rang : projet « 2 + 2 », M. J.-P. Nagel, architecte.



Situation. — Echelle 1 : 2500.

disposition des entrées. — Salles de classes bien orientées. — Salles spéciales bien groupées. — Salle de gymnastique et annexes : les vestiaires et la salle sur des niveaux différents sont défectueux. — Tenue architecturale : bonnes façades, mais l'expression de la salle de gymnastique ne correspond pas au volume intérieur. — Economie du projet : cube restreint.

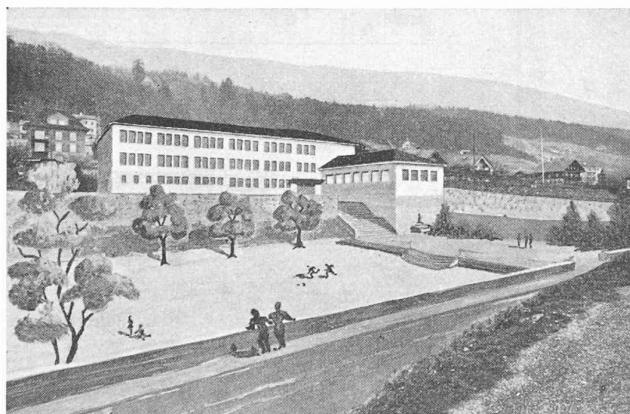
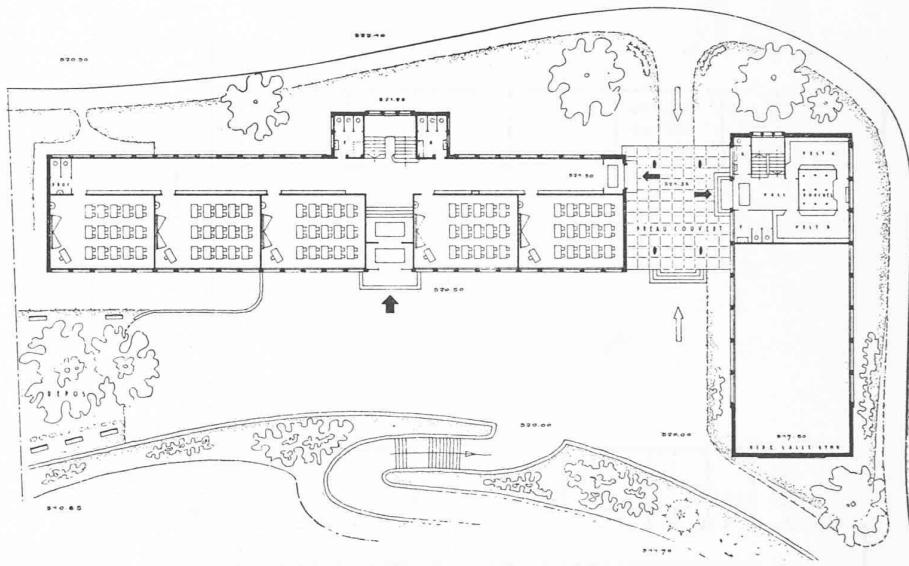
Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 600.

CONCOURS POUR UN BATIMENT SCOLAIRE A LA COUDRE, NEUCHATEL

2^e prix : projet « Active », M. P.-A. Rochat, architecte.

Jugement du jury

Bonne disposition des accès. — Distribution générale : intéressante proposition de séparer deux bâtiments distincts, mais la jonction au premier étage ne donne pas satisfaction au point de vue pratique. — Circulation et escaliers normaux, confusion dans la

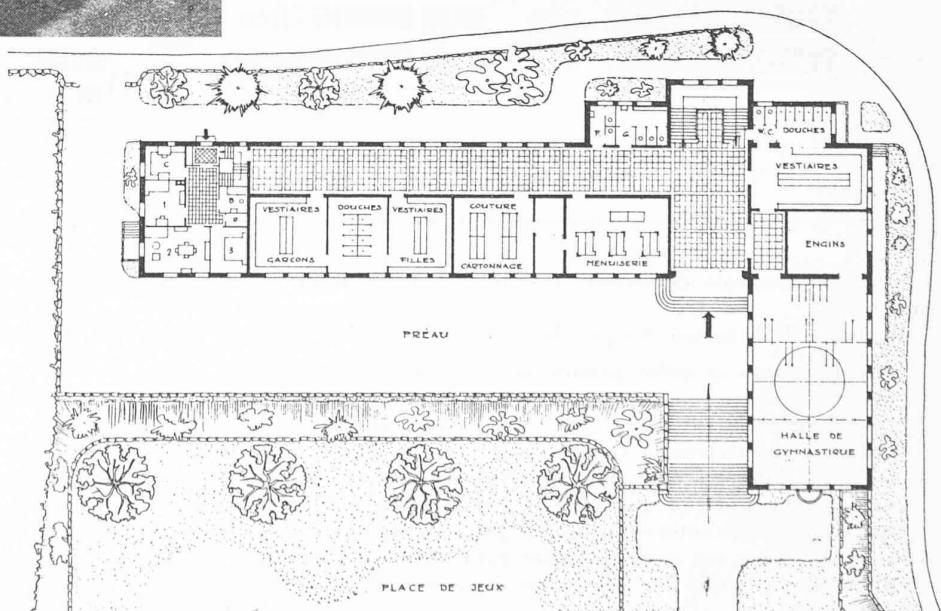


Perspective.

3^e prix : projet « Sainte-Hélène », M. Bernard Dubois, architecte.

Jugement du jury

Salles spéciales bien groupées. — Salle de gymnastique et annexes : groupement bon, mais la distribution des vestiaires n'est pas réussie. — Douches scolaires démesurées. — Logement du concierge acceptable. — Tenue architecturale : les façades n'ont pas la qualité du plan. Les corps saillants au nord sont disparates. — Economie du projet : projet coûteux, du fait d'un cube important. La salle de gymnastique avance beaucoup sur les remplications.



Plan du rez-de-chaussée inférieur. — Echelle 1 : 600.